

DÉPÊCHE - Jeudi 16 mars 2023 - 11:26

# Une circulaire détaille les objectifs de recrutement d'apprentis dans la fonction publique hospitalière

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #ressources humaines #fonction publique #hôpital #Ehpad #paramédicaux #CHU-CHR #formation #handicap #Matignon

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PARIS, 16 mars 2023 (APMnews) - Une circulaire de la première ministre, Elisabeth Borne, diffusée mercredi fixe les modalités du renforcement du recrutement d'apprentis dans la fonction publique pour les années 2023-2026, et détaille entre autres les objectifs d'embauche pour la fonction publique hospitalière (FPH).

Il est exposé par Elisabeth Borne que cette circulaire datée du 10 mars "fixe, pour [...] 2023-2026, des objectifs ambitieux et renforcés d'accueil d'apprentis dans les trois versants de la fonction publique".

Pour 2023-2024, l'objectif de recrutements est fixé à 3.025 apprentis dans la FPH, pour ensuite passer à 3.478 en 2024-2025 et 4.000 en 2025-2026.

Pour les employeurs de la fonction publique hospitalière, il est prévu une aide de l'Etat à hauteur de 3.000 € par an et par apprenti, est-il rappelé dans la circulaire (cf [dépêche du 10/09/2021 à 11:48](#)).

Il est demandé aux employeurs publics de publier leurs offres sur le [site de places de l'apprentissage et des stages](#) qui sont relayées sur le [site 1 jeune 1 solution](#).

Ces offres "feront l'objet d'une communication nationale et de différents salons notamment au mois de mai, auxquels" il est demandé aux employeurs publics de participer.

Elisabeth Borne "demande à la direction générale de l'administration et de la fonction publique de conclure des partenariats avec les CFA [centres de formation d'apprentis] formant des apprentis dans les métiers publics en tension, dont la filière numérique, en ciblant notamment les grandes écoles du numérique".

La direction générale de l'administration et de la fonction publique aura en outre pour mission de renforcer "les partenariats existants avec Pôle emploi afin que ses agences assurent un relais local et promeuvent l'apprentissage dans le secteur public".

Les employeurs publics devront également "assurer l'accompagnement des apprentis vers l'emploi titulaire ou contractuel" et "donner des perspectives d'insertion professionnelle aux apprentis après l'obtention de leur diplôme", est-il précisé dans la circulaire.

Les employeurs ont pour objectif de "tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs pluriannuels d'accueil d'apprentis fixés [...], qui doivent intégrer le recrutement d'au moins 6% d'apprentis en situation de handicap".

En outre, "un suivi régulier des recrutements sera effectué par le ministère chargé de la fonction publique, qui en établira annuellement un bilan qui me sera communiqué au mois de février de chaque année", précise la première ministre.

Elle rappelle que "le président de la République a fixé l'objectif de recrutement d'un million d'apprentis d'ici la fin du quinquennat".

[Circulaire n°6394-SG du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement d'apprentis dans la fonction publique pour les années 2023-2026](#)

jyp/ab/APMnews

[JYP6RRLTUJ]

©1989-2023 APM International - <https://www.apmnews.com/depeche/101519/394115/une-circulaire-detaille-les-objectifs-de-recrutement-d-apprentis-dans-la-fonction-publique-hospitaliere>